

1. Date : dimanche 9 avril 2017 de 10h à 16h.
2. Lieu : préau école de Cressy, rue Edouard-Vallet 16, 1232 Confignon.
3. **Réservation obligatoire :**
  - pour les membres de l'AHC : dès le lundi 20 mars 2017
  - pour les non-membres de l'AHC : dès le lundi 27 mars 2017à [contact@cressy.ch](mailto:contact@cressy.ch) ou 022 757 08 44 de 19h30 à 21h.
4. Prix :
  - 17 Fr pour une table et un banc pour les membres de l'AHC, 2<sup>ème</sup> table au prix non-membres.
  - 25 Fr pour une table et un banc pour les non membres de l'AHC.Ces 2 tarifs incluent les 5 Fr de dépôt qui seront rendus lors de la restitution des tables et bancs à l'endroit où ils auront été pris le matin.

**Sous le préau couvert : 1 seule table admise par exposant** sur demande et dans les limites des places disponibles. **La table ne pourra pas être déplacée le jour du vide grenier.**

**2 tables maximum par exposant.**

La table a une dimension de 2,5m x 0,8m.
5. Aucune table personnelle ni couverture par terre admise.
6. Un membre de l'AHC n'a pas le droit de sous-louer une table.
7. Paiement : vous recevrez le n° iban et CCP au moment de l'inscription. **Le paiement doit obligatoirement parvenir dans les 7 jours après l'inscription.**

**Seule la confirmation de réception du paiement rendra l'inscription valide.**

Par le paiement, l'exposant **confirme avoir lu et approuvé** le règlement du vide-grenier de Cressy 2017 qui lui a été adressé et s'engage à le respecter.

En cas de désistement, l'argent reste acquis à l'AHC.
8. Les réservations seront closes dès que toutes les tables seront réservées. Possibilité d'être sur liste d'attente.
9. Comment procéder le 9 avril sur place : les organisateurs sont reconnaissables à leur casquette et/ou tee-shirt orange avec le logo AHC.
  - a) Tout exposant (qu'il soit sous le préau ou pas) doit impérativement se présenter **dès 9h et pas avant** au stand de l'AHC. Un ticket lui sera remis. Celui-ci pourra lui être demandé tout au long de la journée pour contrôle par les organisateurs et sera à présenter pour la restitution des 5Fr lors du rangement de la table. **Garder le ticket.**
  - b) Aller vers les chariots contenant les tables et bancs qui seront distribués par les organisateurs uniquement contre remise du ticket.
10. **Les organisateurs ne pourront pas vous aider à porter le matériel.**
11. Le respect de l'alignement des tables vous évitera un déplacement éventuel de la part des organisateurs. Possibilité d'étaler des affaires **uniquement devant la table sur 50 cm. Au-delà, les organisateurs feront enlever les affaires.**
12. **Vente d'aliments, de boissons et d'animaux interdite.**

Les articles neufs ne doivent pas représenter plus d'un quart des objets mis en vente.  
La revente d'objets acquis sur place est passible d'une expulsion immédiate du vide-grenier.
13. En cas de pluie, le vide-grenier est maintenu. L'AHC ne pouvant être tenue pour responsable des conditions météorologiques, le montant de l'inscription reste acquis à l'AHC.
14. Différents parkings à disposition : la place du terminus du bus, les Evaux vers Cressy-Santé selon le temps (attention à l'horaire de fin qui sera indiqué sur place), au cycle des Marais, route de Loëx.

Les personnes habitant le quartier sont priées de garer leurs voitures sur leurs places privées.  
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de non-respect des règles de la circulation. Tous les frais seront à la charge du contrevenant
15. Brocanteurs et professionnels interdits.
16. Chacun est tenu de respecter les lieux (propreté, matériel, etc.) et de nettoyer les abords de son stand.
17. Restitution de la table et du banc **dès 16h et pas avant** sur le chariot où ils ont été empruntés. Un organisateur vous remboursera les 5Fr **contre le ticket.**
18. **Possibilité de laisser les invendus dès 16h (pas avant) pour une association caritative.**
19. Les organisateurs se déchargent de toute responsabilité en cas de vol, perte ou dégâts du matériel des exposants.